



## Lynchés pour s'être exprimés ! FO appelle à lever les sanctions...

La semaine dernière, les personnels qui se trouvaient en congés maladies ordinaires (CMO) ont reçu un courrier de mise en demeure (ou plusieurs pour les plus « chanceux ») en recommandé leur demandant de reprendre leur service à la date du 30 janvier, 13h00.

Ainsi certains personnels hospitalisés, plâtrés ou traités pour des maladies graves, ont reçu également cet envoi de masse. Sans réquisition préfectorale et sans contre visite médicale, **que ce serait-il passé si l'un de ces agents aurait été victime d'un accident de la route ou d'une agression lors de sa reprise de service ?**

**Cela démontre bien le jusqu'aboutisme de nos technocrates, quitte à se mettre, dans l'illégalité la plus totale. Ils méprisent sans communes mesures les droits fondamentaux des agents !**

**Ils ne reculeront devant rien pour mater définitivement l'expression de colère des Personnels et ainsi les mettre au garde à vous...**

Après une signature tonitruante et un communiqué national indiquant que jamais l'UFAP n'avait appelé à des dépôts de clés ni à des arrêts massifs, **notre administration a maintenant le champ libre pour « punir » de façon exemplaire celles et ceux qui n'ont fait que dénoncer leurs conditions de travail et l'absence de politique claire et cohérente pour la pénitentiaire.**

Sur consigne de la direction interrégionale, les directions locales feront remonter le nom des agents qui ont, selon eux, participé par leur CMO, au mouvement de protestation du 15 au 30 janvier 2018. **L'ordre des médecins appréciera cette remise en cause évidente de leurs prescriptions.**

Les plannings origine des personnels concernés seront positionnés en AB2. Supprimant ainsi les heures supplémentaires effectuées (*première sanction*) et mettant leurs compteurs d'heures dans le négatif (*deuxième sanction*).

A cela se rajoutera des retenues de trentièmes opérées sur les payes de mars 2018 en fonction du nombre de jours d'arrêt sur la base « du travail mal fait ou non fait » (*troisième sanction*). Sans parler des sanctions disciplinaires qui pourraient s'ajouter... **L'UISP-FO des Hauts-de-France est déjà intervenue auprès du DI pour que cette casse sociale s'arrête !**

**Le rouleau compresseur de la DISP de Lille est en marche ; c'est honteux ! Notre Directeur Interrégional souhaiterait-il se démarquer de ses homologues Interrégionaux ?**

**L'UISP-FO des Hauts-de-France** dénonce ces agissements et demande à ce que ces sanctions soient intégralement levées pour l'ensemble des personnels.

À défaut, **L'UISP-FO des Hauts-de-France** se tient d'ores et déjà prêt pour la riposte et invite les agents à se rapprocher de leur bureau local pour connaître les démarches à suivre.

**Nos libertés sont bafouées, notre égalité est bafouée,  
il n'en sera pas de même de notre fraternité !**

Le 03 février 2018,  
Pour l'UISP-FO des Hauts-de-France  
Julien MARTIN – Jérémy JEANNIOT